



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le Conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ce mardi 6 avril 2021 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence:

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.
Tous formant quorum, sous la présidence de Michel Péloquin, maire.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-04-21

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement audio ou vidéo soit rendue disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

D'ADOPTER l'ordre du jour, en reportant les points 8, 9 c) et 9 f) ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 1^{er} mars 2021
- 4- Correspondance pour décision
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 22 mars 2021
 - ii) Demande de PIIA relativement au lotissement du lot n° 4 800 359
- ~~8- Ratification des nouvelles conditions de travail du Directeur général~~
- 9- Centre de services municipaux
 - a) Décompte n° 4
 - b) Mandat système de caméras de surveillance
 - ~~c) Système téléphonique technologie IP~~
 - d) Liaison des quatre bâtiments municipaux existants par fibre optique privée
 - e) Modification pour l'unification des systèmes d'alarmes des quatre bâtiments municipaux existants
 - ~~f) Acquisition d'une plateforme élévatrice usagée~~
- 10- O.M.H. prévisions budgétaires révisées 2021
- 11- Octroi du mandat de construction pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage dirigé
- 12- Octroi du mandat de surveillance pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage dirigé
- 13- Lignage et marquage 2021
- 14- Balayage mécanisé des rues 2021
- 15- Conception et impression du Journal Le Phare
- 16- Acquisition bornes d'identification 911
- 17- Programme de reboisement social
- 18- Camp de jour 2021
- 19- Règlement n° 555-2021 concernant le conseil local du patrimoine
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 555-2021 concernant le conseil local du patrimoine
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 555-2021 concernant le conseil local du patrimoine
- 20- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) ESFL, Gala Méritas virtuel
- 21- Autres affaires
- 22- Questions du public
- 23- Levée de la séance

ÉGALEMENT RÉSOLU de tenir une séance extraordinaire jeudi le 8 avril à 18 h 30 afin de traiter les points 8, 9 c) et 9 f).

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-04-21

-Séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

Aucune correspondance pour décision ce mois-ci.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

03-04-21

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance soit versée aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

04-04-21

CONSIDÉRANT le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 50 501,34 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de mars 2021 ainsi qu'un déboursé de 598 808,66 \$ pour la période comprise entre le 2 mars 2021 et le 6 avril 2021;

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 2 mars 2021 au 6 avril 2021 pour un montant de 497 691,49 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité consultatif d'urbanisme

05-04-21

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 22 mars 2021

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 22 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

06-04-21

-Demande de PIIA relativement au lotissement du lot n° 4 800 359

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la division d'un lot en deux portions réparties entre les voisins;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement préparé par la firme *Géoterra, arpenteurs-géomètres* sous les minutes 1171 en date du 18 février 2021;

CONDIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'afin d'être conforme au règlement de zonage en ce qui a trait au nombre de bâtiment accessoire, le propriétaire du lot n° 4 800 506 devra démolir un bâtiment accessoire pour se conformer au règlement de zonage numéro 436-2009 qui autorise un maximum de deux bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 mars 2021 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

07-04-21

-Décompte n° 4

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat de paiement CP-A04 concernant les travaux de construction du *Centre de services municipaux*;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement préparée par notre architecte, madame Caroline Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au paiement du certificat de paiement CP-A04 concernant les travaux de construction du centre de services municipaux, au montant de 322 640,37 \$ plus taxes au *Groupe Drumco construction inc.*

ADOPTÉE

08-04-21

-Mandat système de caméras de surveillance

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) offres de service pour la fourniture et l'installation d'un système de caméras de surveillance relatif aux travaux de construction du nouveau centre de services municipaux, conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est *Desmarais protection électronique* au coût estimé de 16 431,14 \$ plus taxes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne font pas l'objet de l'aide financière du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat pour la fourniture et l'installation d'un système de caméras de surveillance relatif aux travaux de construction du nouveau centre de services municipaux au plus bas soumissionnaire conforme soit à *Desmarais protection électronique* au coût estimé de 16 431,14 \$ plus taxes selon l'offre de service n° 1887 déposée le 23 février 2021.

ÉGALEMENT résolu de puiser le montant de la dépense à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

09-04-21

-Liaison des quatre municipaux existants par fibre optique privée

CONSIDÉRANT QUE suivant la construction du nouveau centre de services municipaux, il serait avantageux pour la municipalité de relier les quatre (4) bâtiments municipaux existants (chalet des jeux d'eau, entrepôt municipal, maison des aînés et l'ancien bureau municipal) par une fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE cette liaison permettrait d'unifier l'ensemble des systèmes d'alarme et téléphonique et de fournir une connectivité internet;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de service de *Desmarais protection électronique* permettrait une économie récurrente de plusieurs centaines de dollars annuellement en plus d'offrir à l'ensemble des bâtiments la possibilité d'avoir accès à la téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne font pas l'objet de l'aide financière du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat pour la fourniture et l'installation d'une fibre optique et ses équipements à *Desmarais protection électronique* selon l'offre de service n° 2427 déposée le 23 février 2021 au coût de 17 717,27 \$ plus taxes.

ÉGALEMENT résolu de puiser le montant de la dépense à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

10-04-21

-Modification pour l'unification des systèmes d'alarmes des quatre bâtiments municipaux existants

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) bâtiments municipaux existant (chalet des jeux d'eau, entrepôt municipal, maison des aînés et l'ancien bureau municipal) seront reliés par une fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE cette liaison par fibre optique permettra l'unification des systèmes d'alarme des quatre bâtiments;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE les systèmes d'alarme doivent être modifiés afin de les rendre compatibles et fonctionnels avec le nouveau centre de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de service de *Desmarais protection électronique* pour la modification des systèmes d'intrusion permettrait une économie récurrente de plusieurs centaines de dollars annuellement en frais de télésurveillance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat pour la modification des systèmes d'intrusion à *Desmarais protection électronique* selon l'offre de service n° 2428 déposée le 23 février 2021 au coût de 5 649,20 \$ plus taxes.

ÉGALEMENT résolu de puiser le montant de la dépense à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

O.M.H. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2021

11-04-21

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a approuvé un budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel en date 2 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce budget révisé doit être accepté par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel tel que présenté en date du 2 mars 2021 établissant la nouvelle quote-part à 5 707 \$.

ADOPTÉE

OCTROI DU MANDAT DE CONSTRUCTION POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU SP-4 PAR FORAGE DIRIGÉ

12-04-21

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres pour des travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage dirigé via le système électronique d'appel d'offres SEAO et le journal *Les 2 Rives* conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des *Affaires municipales et de l'Habitation* a approuvé le règlement d'emprunt n° 554-2021 pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie *Les entreprise Delormes inc.*;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette en date du 26 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'OCTROYER le contrat à : *Les entreprise Delormes inc.* pour le projet de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage au montant de 144 436,19 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

OCTROI DU MANDAT DE SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU SP-4 PAR FORAGE DIRIGÉ

13-04-21

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage de monsieur *Luc Brouillette, ingénieur*, pour le volet ingénierie, de *LD services et consultants* pour la surveillance de chantier en résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat de surveillance pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage à monsieur *Luc Brouillette, ingénieur*, au coût de 3 800 \$ plus taxes pour le volet ingénierie et à *LD services et consultants* pour la surveillance de chantier en résidence au coût de 11 130 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

LIGNAGE ET MARQUAGE 2021

14-04-21

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation auprès de quatre (4) entreprises pour le lignage et marquage 2021;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETENIR les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Marquage et traçage du Québec (MTQ)*, pour le lignage et marquage 2021 au coût de 11 583,51 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

BALAYAGE MÉCANISÉ DES RUES 2021

15-04-21

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation auprès de six (6) entreprises pour le balayage mécanisé des rues 2021;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) soumission conforme et une non conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETENIR les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Les entreprises MYRROY inc.*, pour le balayage mécanisé des rues 2021 selon les interventions suivantes: le balayage des rues avec bordures au printemps à 4 340 \$, le balayage des rues avec bordures à l'automne à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

3 875 \$ et au besoin, des interventions d'un minimum de quatre (4) heures aux taux horaire de 115 \$ / heure plus taxes.

ADOPTÉE

CONCEPTION ET IMPRESSION DU JOURNAL LE PHARE

16-04-21

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation auprès de cinq (5) entreprises pour la conception et l'impression du journal *Le Phare*;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETENIR les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Imprimerie Mongeon et fils*, pour la conception et l'impression du journal *Le Phare* selon l'option B d'une durée de quatre (4) années selon les possibilités suivantes : pour un journal de 12 pages au coût de 1 146 \$, pour un journal de 16 pages au coût de 1 399 \$ et pour un journal de 20 pages au coût de 1 638 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

ACQUISITION BORNES D'IDENTIFICATION 911

17-04-21

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de prix auprès de sept (7) entreprises pour la fourniture de bornes d'identification 911;

CONSIDÉRANT l'offre la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission n° SC 35021 du 22 mars 2021 de la compagnie *Spectralite/Signoplus*, pour l'acquisition de 650 bornes d'identification 911 au coût de 15 567,50 \$ plus taxes.

ÉGALEMENT RÉSOLU de prendre cette somme à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

PROGRAMME DE REBOISEMENT SOCIAL

18-04-21

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé auprès de l'*Association Arbre-Évolution* une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de reboisement social;

CONSIDÉRANT QUE l'*Association Arbre-Évolution* a déposé une proposition de reboisement pour les emplacements demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la proposition de reboisement de l'*Association Arbre-Évolution* qui inclut une aide financière de 6 000 \$, la part de la municipalité sera de 1 207,24 \$ pour un projet de 7 207,24 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

19-04-21

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CAMP DE JOUR 2021

CONSIDÉRANT l'incertitude toujours présente quant à la durée de la crise du coronavirus COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la présence grandissante de variants de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la situation est la même que l'année dernière;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur, tel que le prévoit l'article 51 de la *Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST)*;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur doit mettre en œuvre des mesures d'identification, de contrôle et d'élimination du risque biologique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas les ressources nécessaires pour, et à titre d'exemple:

- nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces, les poignées de porte, les outils et les équipements, jouets etc.;

- superviser la pratique de la distanciation sociale et physique de 2 mètres de toute personne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède toujours pas les infrastructures et les équipements sanitaires nécessaires et adéquats pour la réalisation d'un camp de jour à l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas tenir, avec regret, de camp de jour à l'été 2021 et d'offrir un service d'autobus scolaire gratuit pour transporter les élèves de l'école Sainte-Anne-les îles qui seront inscrits au camp de jour offert par la ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 555-2021 CONCERNANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 555-2021 concernant le conseil local du patrimoine

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Roger Soulières afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 555-2021 concernant le conseil local du patrimoine.

-Dépôt du projet de règlement n° 555-2021 concernant le conseil local du patrimoine

Le conseiller Roger Soulières dépose un projet de règlement n° 555-2021 concernant le conseil local du patrimoine.

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

-ESFL, Gala Méritas virtuel

20-04-21



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'école secondaire Fernand-Lefebvre concernant *Le Gala Méritas virtuel 2021*;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande selon les critères de la *politique de dons et de commandites*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE VERSER 250 \$

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

Aucun sujet dans autres affaires.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Mireille Croft: stationnement sur le chemin du Chenal-du-Moine dans la zone de 70 km/h.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE lever la séance.

ADOPTÉE

21-04-21

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »